



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. »

Nom de la SICAV : BATI PREMIERE
Code ISIN : FR0000097594 (Action C)
Code ISIN : FR0000284929 (Action D)
Sicav gérée par SMA GESTION, société du Groupe SMA
SICAV soumise au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En souscrivant dans la Sicav Bati Première, vous investissez dans une Sicav dont l'objectif de gestion est la recherche d'une performance corrélée aux marchés obligataires de l'Union Européenne et/ou l'OCDE reposant sur l'analyse de la courbe des taux d'intérêt et l'analyse fondamentale des différents émetteurs (Etats, collectivités locales ou régionales ou émetteurs supranationaux et émetteurs de droit privé dont l'actionnaire majoritaire appartient à une des trois catégories précédentes). Les émetteurs de l'Union Européenne représenteront minimum 80% du portefeuille.

Sa performance peut être comparée a posteriori à celle de l'indice composite constitué de 50% ICE BofAML 1-3 ans et 50% ICE BofAML 3-5 ans, indices qui sont respectivement représentatifs des emprunts d'Etats de la Zone Euro 1-3 ans, et 3-5 ans.

La Sicav sera exposée en permanence à des titres de taux libellés en euro. Le risque de change restera accessoire. Pour ce faire, la Sicav pourra investir minimum 90% de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire et pourra détenir 20% maximum de titres dits spéculatifs.

Pour sélectionner les titres, la gestion s'appuie l'analyse fondamentale des titres et met en œuvre des stratégies de positionnement sur la courbe des taux, fait une sélection de la rémunération entre le court terme et le long terme des titres, et entre ceux détachant ou pas un coupon.

La sensibilité de la Sicav varie dans une fourchette comprise entre 0 et 7.

La Sicav utilisera les instruments financiers à terme dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage des risques de taux et de change. La somme de l'exposition sur ces marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 200% de l'actif, dans la limite de la fourchette de sensibilité autorisée (0 à 7).

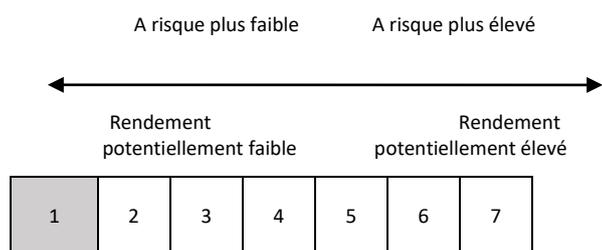
La Sicav peut investir dans des OPCVM/FIA à hauteur de 10% du fonds.

Les revenus nets et plus-values réalisées de la Sicav sont systématiquement réinvestis pour la part C. Les revenus et plus-values réalisées pour la part D sont distribués ou reportés.

Les demandes de souscription et de rachat sont émises à tout moment et sont centralisées quotidiennement jusqu'à 12h auprès de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour de centralisation et réglées en J+2.

Recommandation : la Sicav pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La Sicav a un niveau de risque 1 qui reflète celui des investissements effectués par la Sicav sur le marché obligataire des pays membres de l'OCDE.

- Les données historiques utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la Sicav.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour la Sicav non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
Risque crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des obligations d'Etat (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créances dans lesquels est investi la Sicav peut baisser.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de la Sicav.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les frais de fonctionnement de la Sicav, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	Néant %
Frais de sortie	Pour faire face à des demandes de rachats égales ou supérieures à 5%, la Sicav peut prélever 1% maximum de la valeur liquidative afin de couvrir les frais de ventes éventuelles de titres lorsque celles-ci sont rendues nécessaires. Le montant de ce prélèvement reste acquis à la Sicav.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou désinvesti (sortie)	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courant	0,33%
Frais courants sont fondés sur les frais de l'exercice clos. Ils peuvent varier d'une année à l'autre	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

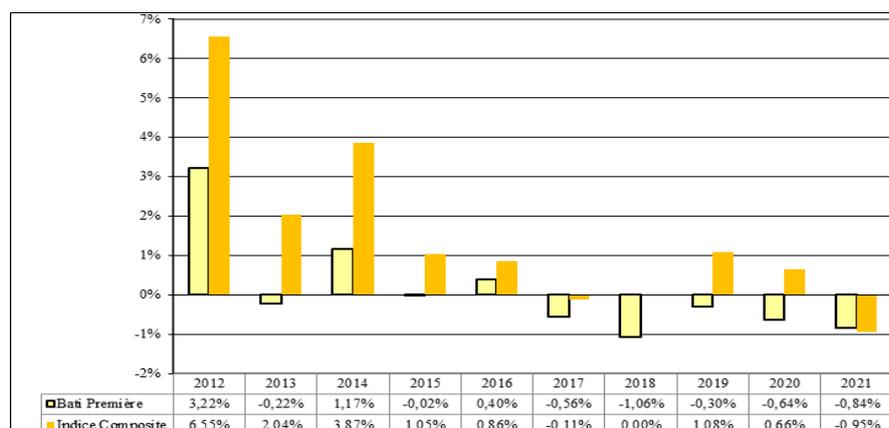
Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous payez moins – vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre de frais courants communiqués se fonde sur les frais d'exercice clos au 30 septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les frais d'intermédiation de portefeuille sauf dans le cas de frais d'entrée /de sortie acquittés par la Sicav lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre OPC.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et commissions de la note détaillée de cette Sicav disponible à l'adresse : smagestion@groupe-sma.fr

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais.

Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

A compter du 11 septembre 2018 la stratégie d'investissement a été modifiée. Les performances affichées ne sont plus d'actualité.

La Sicav a été créée le 15 mai 1984. La devise de référence est l'Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : INVESTIMO

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques et autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion : SMA GESTION – 8 rue Louis Armand CS 71201 -75738 Paris Cedex 15

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.smagestion.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des titres de la Sicav peuvent être soumis à la taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion.

La responsabilité de SMA Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

Cette Sicav est agréée en France et réglementée par l'AMF.

La Sicav n'est pas ouverte aux résidents des Etats Unis d'Amérique / US Person.

SMA Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 mars 2022 (date de publication).